



DESCRIPTION

Les Bandes d'Eveil à la Vigilance Minérales (BEV) ont pour but d'alerter d'un danger et de sécuriser les déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes dans les zones comportant des obstacles. Elles sont conformes à la norme NF P98-351 d'août 2010, utilisables uniquement en extérieur.

Grâce à leur texture podotactile, elles sont aisément identifiables par les usagers (sensibilité et résonance du matériau).

Les bandes d'Eveil à la Vigilance version "minérale" sont composées de résine et de granulats minéraux. Ceci améliore considérablement les propriétés antidérapantes de la bande et leur confère un esthétisme proche d'un matériau naturel.

APPLICATIONS

Passages piétons
Bordures de quai
Ecoles
Volées de marches d'escalier

TEXTES DE LA LOI

Arrêté du 1er août 2006 – article 7.1

"En haut d'un escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil de la vigilance à une distance de 0.50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile."

Décret 2006-1657 du 21 décembre 2006

"L'implantation des bandes podotactiles est rendu obligatoire aux abaissés de trottoir des passages piétons lors de travaux sur voirie."

CARACTÉRISTIQUES & AVANTAGES

Matière : Les BEV MINÉRALES sont réalisées à partir de résine méthacrylate et de granulats minéraux.

Le granulats minéraux se trouve sur toute l'épaisseur de la pièce, ce qui garantit une bonne tenue dans le temps du produit (abrasion, adhérence, couleur...)

Dimensions : Conforme à la norme NFP 98-351, elles sont disponibles en 412x600 mm.



01 43 07 58 65

commercial@adesol-tego.com



CARACTÉRISTIQUES & AVANTAGES (SUITE)

Motif : La surface supérieure est constituée de granulats minéraux, ce qui permet d'améliorer la durée de vie du produit sur axe routier ainsi que le coefficient de glissance. Celui-ci mesuré au pendule SRT est de 0.94 en mesure à sec et de 0.75 sous eau.

Géométrie : La forme des plots ainsi que leur répartition sont conformes à la norme NFP 98-351.

Stabilité dimensionnelle : les produits sont stables dimensionnellement à l'état libre, aux variations de températures conformément à la norme NFP 98-351

Conditions d'application : Le support de collage doit être propre, sec, dégraissé et décapé. La température ambiante doit être comprise entre +10 et +30 °C.

Application : Le collage des BEV se réalise à l'aide d'une colle méthacrylate. La remise en circulation peut être effectuée dès 30 mn après la pose.

Stockage : Les BEV doivent être stockées dans un lieu sec et ventilé, la température doit être comprise entre +5 et +30 °C. Les BEV doivent être appliquées dans un délai d'un an à compter de la réception.

CONDITIONNEMENT

Les BEV minérales sont vendues par carton de 6 unités.

COLORIS



GRIS FONCE
(teinte RAL 7037 avec marbré noir en surface)



GRIS CLAIR
(teinte RAL 7035 avec marbré noir en surface)



BLANC